

Protocole**PLENIERE PROTOCOLAIRE DU 18 FEVRIER 2016****UNE V.0 SANS AUCUNE AVANCEE SOCIALE : INACCEPTABLE !**

Le 18 février, le Directeur Général a présidé une réunion plénière au cours de laquelle l'administration a présenté une version dite « V0 » du futur protocole DGAC 2016-2018. Cette « V0 » était censée expliciter les objectifs, aussi bien en termes de performances que de réorganisations, mais aussi les avancées sociales pour tous les personnels.

Aucun cadrage interministériel : aucune mesure sociale à ce stade

Pour ce qui est des objectifs, l'administration a utilisé la totalité des 56 pages ! En revanche, le volet social est totalement inexistant.

En introduction, le Directeur général a déclaré que :

- la DGAC n'avait pas encore obtenu les arbitrages définitifs sur les effectifs et les améliorations salariales,
- pour les effectifs, la réduction ne sera pas de 200 ETP/an mais au pire de 100 ! Une baisse inférieure à 100 ETP/an entraînerait une réduction des mesures en faveur des personnels.

FO refuse fermement ce chantage baisse d'effectifs contre avancées sociales !

Quel que soit l'arbitrage final sur les effectifs, le Directeur général a réaffirmé qu'il n'y aura pas de restructuration de services (fermetures) mais seulement de la réorganisation tout en annonçant une fermeture de centre à l'ENAC.

Régime indemnitaire des corps techniques : FO réaffirme la demande d'exclusion du RIFSEEP

A propos de la simplification du régime indemnitaire des corps techniques, il est écrit que la proposition faite n'est pas validée par la DGAFP à ce stade. Pour FO, il est hors de question de rentrer dans un nouveau régime simplifié sans avoir obtenu l'exclusion du RIFSEEP.

Le protocole n'est pas un plan stratégique mais un accord social

On retrouve dans cette V0 tout ce que l'administration veut nous imposer. En revanche, aucune des propositions faites par les représentants du personnel n'est prise en compte. Si l'administration souhaite un accord protocolaire, il est temps qu'elle entende les organisations syndicales.

Les négociations ne font que débuter ; si la DGAC veut une version finale proposable aux organisations syndicales fin mars, il lui faudra remplir le volet social de ce protocole. Elle doit obtenir rapidement les arbitrages interministériels concernant les effectifs et les mesures sociales.

FO exige notamment pour tous les personnels :

- l'arrêt de la baisse des effectifs à partir de 2017,
- une revalorisation des primes de 7%/an.

**Une prochaine version sera présentée en réunion plénière le 17 mars
Attention danger !!**

